

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 10 juillet 2017
COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY – Mme Christel CARPENTIER, adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE, M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, Mme Myriam BOUQUEREL, M. Nicolas MOLETTE, M. Romain DEHAIS, Mme Martine DECOOL, et M. Michel LEVIEUX - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Evelyne ARONDEL donne pouvoir à Mme Agnès LEDUC
Mme Annie LEFRANCOIS donne pouvoir à M. Michel LEVIEUX
Mme Aurore RAUCH donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT

Absent excusé : M. Nicolas MOLETTE – sapeur-pompier volontaire – 20h50 - appel d'astreinte du centre de secours

Absente : Mme Magali GOY

Date de convocation : 03 juillet 2017

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Romain DEHAIS est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, avec beaucoup d'émotions : « regrette l'absence ce soir, de Monsieur Rémi GOUDSMETT, décédé le mercredi 05 juillet 2017. Monsieur Rémi GOUDSMETT était engagé auprès de l'équipe municipale depuis 2006, élu en mars 2008. C'était un homme, un ami, fort et courageux, très dur avec lui-même et avec les autres. Il mettait tout en œuvre pour toujours poursuivre les actions. Cet homme droit, avec l'esprit pour l'intérêt général, s'est toujours battu pour trouver une solution juste aux problèmes. Très professionnel, il a beaucoup apporté à son entreprise. Ses compétences professionnelles ont été mises à la disposition du conseil municipal et de la vie de la commune. Fin négociateur, il a la notion de l'importance du bon usage de l'argent public. Il s'est battu contre deux cancers, le premier à son départ en retraite, le second en 2008. La maladie, lui a été fatale ; mais il s'est battu jusqu'au bout. Son engagement doit rester un exemple, et une réflexion pour les valeurs nécessaires pour s'engager dans l'action publique. Rémi sera toujours présent à nos côtés ».

Monsieur le Maire demande une minute de silence.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 19 juin 2017 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Institution du droit de préemption spécifique lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce, ou de baux commerciaux

La préemption est la faculté pour une commune d'acquérir en priorité des fonds artisanaux, de commerce, de baux commerciaux ou de certains terrains à usage commercial mis en vente par leur

propriétaire dans des zones préalablement déterminées en vue de réaliser une opération d'intérêt général.

Vu les articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'urbanisme, et le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, codifié aux articles R.214- et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen Normandie en date du 17 novembre 2016, et l'avis tacitement favorable de la chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime,

Vu le plan de périmètre de sauvegarde qui comprend l'intégralité de la rue du Général de Gaulle. Les rues adjacentes et la place Robert Gabel ne sont pas comprises dans ce périmètre,

Vu le rapport d'analyse, argumentant le périmètre de sauvegarde,

Le conseil municipal, délibère et :

- Valide le périmètre de sauvegarde tel que proposé sur le plan joint annexe,
- Instituer à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial,
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur le périmètre retenu,

Adopté à l'unanimité.

Rentrée scolaire 2017/2018 – modification de l'organisation de la semaine scolaire à l'école maternelle et à l'école élémentaire publiques

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet sous réserve des avis des conseils d'école et des collectivités concernées, de proposer à Mme l'Inspectrice d'Académie, une demande de modification de l'organisation du temps scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2017.

Vu les avis favorables des conseils d'école, de la maternelle Les Lutins et de l'école élémentaire Louis Pergaud, du Département de Seine-Maritime, de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, le conseil municipal émet un avis favorable, à la majorité pour demander une dérogation auprès de l'Education Nationale, pour le retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2017, à savoir :

Jours d'école : lundi – mardi – jeudi – vendredi, suivant les horaires :

Le matin de 08h45 à 11h45

L'après-midi de 13h15 à 16h15.

Adopté à la majorité : 10 voix Pour – 8 voix Contre – 1 abstention.

Renouvellement de la convention triennale pour l'organisation des activités physiques et sportives à l'école élémentaire publique impliquant un intervenant extérieur

Afin d'encadrer l'intervention de notre éducateur sportif en milieu scolaire, il convient de renouveler la convention triennale fixant les modalités d'exercice des activités physiques et sportives à l'école élémentaire Louis Pergaud. Le conseil municipal approuve la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Personnel communal – Pôle scolaire – Aide aux devoirs - renouvellement de deux postes d'agent d'animation à temps non complet

Un service d'aide aux devoirs est organisé pour les élèves de l'école élémentaire Louis Pergaud. Dès la rentrée de septembre, eu égard à la modification des horaires de cours, l'aide aux devoirs pourrait se dérouler de 16h30 à 17h30.

Le conseil municipal décide de reconduire les deux postes d'animateur à temps non complet.

Les inscriptions se dérouleront dès la rentrée de septembre 2017 à l'école élémentaire Louis Pergaud.

Adopté à l'unanimité.

Personnel communal - avancements de grades – 2017

Un agent des services techniques a subi avec succès les épreuves du concours d'agent de maîtrise territoriale, d'une part,

D'autre part, le CDG76 (centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime) a proposé une liste d'agents au titre des avancements de grade au titre de l'exercice 2017,

La commission des affaires du personnel communal en sa séance du 13 juin 2017, a émis un avis favorable à ces nominations.

Le conseil municipal, accepte de transformer les postes nécessaires pour cette nomination et avancements de grade.
Adopté à l'unanimité.

Indemnités à verser aux stagiaires

Dans le cadre de leur cursus scolaire de formation en milieu professionnel, la commune a accueilli des jeunes stagiaires dans différents services municipaux.
La commission des affaires du personnel communal propose de leur verser une indemnité.
Adopté à l'unanimité, en sachant que les modalités d'attribution seront révisées en septembre.

Camping municipal : création d'un contrat unique d'insertion (CUI) – convention entre l'Etat et la commune de Cany-Barville

Afin de dynamiser la communication interne et externe au camping municipal, notamment d'alimenter le nouveau site internet, préparer le livret d'accueil, élaboration de nouveaux supports de communication, rédaction de la signalétique interne en français et en anglais, faciliter l'insertion professionnelle d'un jeune il serait souhaitable de conclure un contrat unique d'insertion (CUI).
Le conseil municipal approuve la création de cet emploi aidé par l'Etat. Adopté à l'unanimité.

Camping municipal – convention à intervenir avec l'association ASCALUD pour le prêt et le don de jeux de société

Afin de renforcer l'attractivité de la salle d'animations du camping « le clos des charmilles », l'association ASCALUD propose de prêter un certain nombre de jeux en bois, pendant la période estivale de juillet et août. ASCALUD propose également le don de jeux de sociétés dont la liste est jointe dans le projet de convention.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de prêt et de dons à intervenir avec l'association ASCALUD, en faveur du camping « le clos des Charmilles ».

Annulation de la délibération n° 03 – séance du 15 mai 2017 - SDE 76 – syndicat départemental de l'énergie de Seine-Maritime : demande de retrait des 41 communes de la métropole de Rouen-Normandie

A la demande du SDE 76 – syndicat départemental de l'énergie de la Seine-Maritime invitant l'ensemble des communes adhérentes à ce syndicat, à délibérer pour accepter la demande de retrait des 41 communes de la métropole Rouen-Normandie ; l'absence de délibération valant refus, le conseil municipal en sa séance du 15 mai 2017, a approuvé le retrait de ces communes.
Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe nous demande d'annuler cette délibération, considérant que la compétence a été transférée à la CCCA. Adopté à la majorité – 1 voix Contre.

AGENDA :

- Mardi 11 juillet : Passation de commandement au centre d'incendie et de secours de Cany-Barville – 18h30 – place Robert Gabel
- Mardi 11 juillet : Ciné-objectifs en plein air – salle du Clos St Martin
- Jeudi 13 juillet – 10h30 – salle Daniel Pierre : cérémonie civile en hommage à la disparition de M. Rémi GOUDSMETT – 1^{er} adjoint au maire de la commune de Cany-Barville
- Jeudi 13 juillet – à partir de 17h30 – place Robert Gabel - marché nocturne sur la Place Robert Gabel
- Vendredi 14 juillet : Fête Nationale – cérémonies officielles et défilé à 11h15 – A partir de 12h30 – pique-nique citoyen au stade municipal – jeux pour les enfants suivi d'un goûter – 22h00 – retraite aux flambeaux – 23h00 Grand feu d'artifice sur le stade municipal.
- Samedi 15 juillet – centre ville : Braderie organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Cany-Barville
- Mardi 18 juillet : randonnée pédestre organisée pour les résidents du camping « le clos des charmilles »
- Vendredi 21 juillet : camping « le clos des charmilles » - tournoi de pétanque, pot de bienvenue aux campeurs
- Samedi 05 août – place Robert Gabel – à partir de 17h30 – marché nocturne
- Mardi 8 août : randonnée pédestre organisée pour les résidents du camping « le clos des charmilles »
- Vendredi 11 août : camping « le clos des charmilles » - tournoi de pétanque, pot de bienvenue aux campeurs

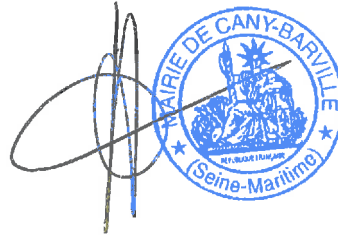
Commune de CANY-BARVILLE
Conseil municipal – séance du 10 juillet 2017
COMPTE-RENDU de PRESSE

- Du samedi 12 août au mardi 15 août : 56^{ème} foire aux antiquités – sous chapiteau – parking de la salle Daniel Pierre
- Dimanche 13 août – centre-ville – à partir de 14h30 : 7^{ème} Corso fleuri
- Les Olympiades de la Jeunesse – du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre 2017
- Samedi 09 septembre 2017 - de 10h00 à 17h30 – Forum des associations au Sporticaux

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 11 septembre 2017 à 20h30.

La séance est levée à 22h30

Fait à Cany-Barville, le 12 juillet 2017.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT